

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École secondaire Jeunes sans frontières
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-14
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Max Gonzalez Sanchez

Nom de la direction de l'école : Katarina Koncar, Kristina Clutterbuck-Brox et Valérie Fopa

Membre du personnel enseignant : Mona Attya, Fatoumata Keita, Éric Feudjio, Blaise Tchuisseu

Membre du personnel non-enseignant : Joyce Soon

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Khadija Mahi

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Pascal François

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100% des classes au palier élémentaire intègrent les cercles proactifs et réactifs.	- Formation en pratiques réparatrices pour les membres non formés. - Utilisation des cercles proactifs pour introduire les valeurs.		29 septembre et 1 ^e octobre
100% des classes au palier élémentaire mettent en place le programme de soutien au comportement positif.	- Formations avec CP en SCP. - CAP de planification		7 octobre et 15 octobre

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> :	Enseignants titulaires - Mise en œuvre Panthère TV -YouTube Conseil des élèves -Présentation orale	Classes titulaires Annonces du matin Rencontre du conseil des élèves	Élémentaire : 20 octobre Secondaire : à partir de la semaine du 20 octobre

Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au</u> personnel de l'école :	Direction d'école - Présentation	Réunion du personnel	3 novembre
Communication à l'intention des parents :	Direction d'école - School messenger - Présentation Conseil des élèves - (Pamphlet)	Communication mensuelle Conseil d'école Kiosque d'information à la rencontre parents-enseignants	Début novembre 18 novembre 13 novembre

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100% des classes à l'élémentaire enseignent explicitement les comportements attendus.	- Enseignement des valeurs - Enseignement des matrices de comportement - Système de récompense à l'échelle de la classe et à l'échelle de l'école.		Débute le 20 octobre Célébration de la fin de la valeur de respect la semaine du 15 décembre

90% des élèves se sentent bien et en sécurité dans l'école :	- SCP - Divers clubs et activités parascolaires - Droits de la personne (7^e et 8^e années) - Ateliers/activités en santé mentale : • Brave (7^e et 8^e) • PALS (7^e et 8^e) • (Impact des médias – (9^e et 10^e) • Gestion de stress en préparation aux examens – (9^e) • Game Bling: Quand les jeux vidéo rencontrent les jeux de hasard – (11^e et 12^e) • Zénitude – (12^e) • Estime de soi afin de donner le meilleur de soi – (9^e) • Estime de soi afin de donner le meilleur de soi – (10^e)		En cours En cours En cours À déterminer À déterminer Décembre Janvier Décembre Novembre Mars Mai
Réduction d'au moins 10% des élèves qui vivent des situations d'harcèlement ou d'intimidation dans la salle de classe.	- Faire des activités systémiques de sensibilisation pendant la semaine de l'intimidation - Ateliers de prévention de l'intimidation (BRAVE)		Mensuellement Novembre/Décembre

Augmentation d'au moins 10% dans le niveau de confiance que le personnel enseignant puisse régler les situations d'intimidation.	- Partage de stratégies gagnantes en gestion de classe lors des réunions du personnel (relations saines et stratégies d'intervention directes et indirectes)		Mensuellement (Rencontres du personnel)
90% des élèves ont la perception que les règlements sont appliqués de manière juste.	- Partage, présentation et affichage du processus décisionnel.		Octobre/novembre

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100% des classes/cours ayant participé à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf	Créer un horaire selon lequel les enseignants doivent présenter une des activités du calendrier systémique.		Mensuellement

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles ;
- Participation aux activités offertes par des organismes externes.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);	

	- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; - Créer un plan de sécurité de l'élève; - Appel à la police; - Référer l'élève vers des organismes comme : - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes; - LGBTQ Youth LINE; - Black Youth Helpline; - +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; - Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures).	
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation;	
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales	

- personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école;
- Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes;
 - Intervention éducative sur l'intimidation;
 - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas;
 - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;
 - Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école;
 - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève;
 - Intervention des travailleurs sociaux;
 - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
 - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé;
 - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;

- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;
- Appel à la police.

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
30% du personnel est formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif.	Cette année 4 enseignants ont suivi les formations SCP et PR.		29 septembre et 1 ^e octobre
30% du personnel enseignant et administratif répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS Consignation des écarts de conduite des élèves.	Cette année le FORMS a été mise en œuvre au palier élémentaire.		7 octobre

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation

- Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à :
- Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :
- Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :
 - Communiquer avec la direction de l'école
 - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
 - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Outils de dénonciation

FORMS



Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;

- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)